

# CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Entre les soussignés :

La société ABC Solutions, SARL au capital de 10 000 EUR, dont le siège est situé au 12 rue des Lilas, 75000 Paris,  
représentée par Monsieur Jean Dupont, en qualité de Gérant, ci-après dénommée "le Prestataire",

Et

La société XYZ Industries, SAS au capital de 50 000 EUR, dont le siège est situé au 45 avenue de la République, 69000 Lyon,  
représentée par Madame Claire Martin, en qualité de Directrice Générale, ci-après dénommée "le Client",

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la réalisation de prestations de développement logiciel par le Prestataire pour le compte du Client.

## Article 2 - Durée

Le contrat est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2024.

## Article 3 - Modalités d'exécution

Le Prestataire s'engage à fournir les livrables selon le planning défini en annexe. Les réunions de suivi auront lieu mensuellement.

#### **Article 4 - Confidentialité**

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations échangées dans le cadre du présent contrat.

Fait à Paris, le 15 janvier 2024

Signatures :

Le Prestataire : \_\_\_\_\_

Le Client : \_\_\_\_\_